

Désignation des représentants de la 3O auprès de l'Office de tourisme de la 3CO

Séance du 03/10/2020

Délibération n° 97

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 24

Absents : 16

Votants : 29

- dont « pour » : 28

- dont « contre » : 1

- dont abstention : 0

Le 03 octobre 2020 à 08h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 25 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la MJC de Mangajou.

Présents :

ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, ALLAOUI Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadan.

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zaïnati, BOINAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANFI Bibi, MADI Fatima, MDALLAH Anlamati, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati.

Procurations :

- SAID-SOUFFOU Soula à IBRAHIMA Saïd Maanrifa
- MADI OUSSENI Mohamadi à ISSOUFI Ramadan
- ABDOU Fatima à CHANRANI Daoudou
- ABDALLAH Oidhuati à MOHAMED MROUDJAE Issoufa
- AMBDI Youssouf à SAID Mariame

Absents : AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, BACAR SOILIH Inchat, HALIDI Hadidja, MADI OUSSENI Mohamadi, RAMA Ahmed, SAID-SOUFFOU Soula, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, MOHAMED Zaïnaba.

Secrétaire de séance : Mme SAID Mariame.

Le conseil communautaire,

Le Président expose que l'Office de tourisme de la 3CO est administré par un comité de direction lequel est géré par un directeur.

Le comité de direction comprend des représentants de la collectivité territoriale (qui détiennent la majorité des sièges) et des représentants des professionnels du tourisme.

Les conseillers communautaires membres du comité de direction sont désignés par le conseil communautaire pour la durée de leur mandat, qui prend fin lors du renouvellement du conseil communautaire.

Les membres issus du milieu professionnel du tourisme sont désignés par le Président de la communauté de communes et leurs fonctions prennent également fin lors du renouvellement du conseil communautaire.

Le comité de direction est dirigé par un Président qui peut donner délégation au Vice-Président en son absence. Ces fonctions ne sont pas rémunérées.

Le comité élit un Président et un Vice-président parmi ses membres.

Le comité comprend, sous l'autorité de son Président issu du collège des élus, au plus 34 membres désignés et répartis comme suit :

MEMBRES ELUS COMMUNAUTAIRES		MEMBRES SOCIOPROFESSIONNELS	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
10	10	7	7

Ainsi, le conseil communautaire est sollicité pour désigner 10 conseillers titulaires et 10 conseillers suppléants.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré par 28 voix « pour » et 1 voix « contre » :

DECIDE

De désigner les 10 membres titulaires et les 10 membres suppléants auprès de l'Office de tourisme de la 3CO comme suit :

Titulaires	Suppléants
1. M. BOINA M'ZE Salim	1. M. ABDALLAH Houssamoudine
2. Mme MROIVILI MOILIM Amina	2. Mme ABDOU Fatima
3. M. CHANRANI Daoudou	3. Mme ATTIBOU Zainati
4. Mme ABDOU ELOIHIDE Dhatia	4. M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa
5. Mme RIDHOI Zainabou	5. M. ABDOU Mohamed
6. Mme MOHAMED Zainaba	6. M. NOUDJOUR Madi Assani
7. Mme ABDALLAH Oidhuati	7. M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou
8. Mme SAID Mariame	8. M. ALLAOUI Mohamed
9. M. SAID-SOUFFOU Soula	9. Mme YSSOUFI Chaïdati
10. Mme BOURA Zaounaki Fatima	10. MROIVILI Mouhamadi Moindjié

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA

